



# FOOT

Vendredi  
**29**  
Sept 2017

**382**

# 93

## FMI: Feuille de Match Informatisée

### RAPPEL:

L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante ET l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

**Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

**Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

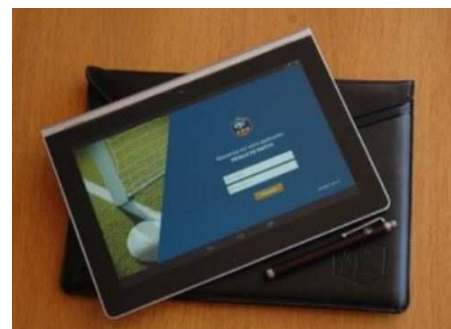
Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires. Ces actions doivent être réalisées :

**Pour les matchs du samedi** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

**Pour les matchs du dimanche** : à partir du dimanche minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche ce qui n'est pas du tout efficace en matière d'usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus importants.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.



# infos District...infos District...infos District

## INFORMATIONS GENERALES

**PAGES 2 à 4 : Infos District**

**PAGES 4 à 7: PV Commission Sportive Générale**

**PAGES 8 à 12: PV Commission Départementale des Statuts et Règlements**

**PAGE 19 : Informations Générales du District**

## La Courneuve crée l'exploit en Coupe de France, les gros bras passent dans la douleur !

Le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France a été marqué par de nombreuses surprises en Ile-de-France avec les éliminations de Viry (N3) par Persan (D1), Des Mureaux (N3) par Le Parisis (R4), Sénart-Moissy (N3) face à Ozoir (R4), Des Gobelins (N3) face à l'ES Colombienne (R2). En Seine-Saint-Denis, les gros bras sont passés même si Auber et Blanc-Mesnil sont passés tout près d'une désillusion. A noter l'exploit de la Courneuvienne qui sera présent pour la première fois de son histoire au 5e tour : L'AS Courneuvienne a réalisé un des exploits de cette journée en faisant craquer Vaires-sur-Marne en prolongations sur le score de 8 buts à 2 (2-2 à la fin du temps réglementaire).



[La suite : ici](#)

## ELU DE PERMANENCE :

Monsieur Ahmed HADEF sera à votre écoute durant ce week-end pour tous les problèmes que vous pourriez avoir lors de vos rencontres des **30 septembre et 01 octobre 2017**.

Vous pouvez le contacter au **06 50 13 11 45**.



# infos District...infos District...infos District

## Calendrier des formations et Candidature pour être site d'accueil

Vous trouverez ci-dessous le planning des formations pour la saison 2017-2018. Nous vous rappelons que vous pouvez faire la demande pour accueillir une ou plusieurs formations, pour cela vous devez compléter et nous retourner le document ci-après à :

[technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)

Attention les demandes doivent être faites au plus tard 2 mois avant la formation.

[Planning:](#)

## Blanc-Mesnil/Poissy, Racing-Drancy et St-Denis-Noisy à l'affiche du 5e tour de la coupe de France.

Tirage du 5e tour de la coupe de France ce mardi dans les locaux de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football. Un tirage marqué par l'entrée en lice des clubs de National qui a réservé de belles affiches pour les 9 clubs Séquano-Dyonisien encore en lice.



COUPE DE FRANCE

[Accès au tirage : ici](#)

## FILLOFOOT du 15 octobre 2017

Le premier Fillofoot de la saison 2017-2018 aura lieu le Dimanche 15 octobre 2017 au Complexe sportif Schwendy Schoneburg – rue Pierre Audat à Villepinte. Il marquera le début de la saison pour nos petites footballeuses en herbe.

Nous vous attendons le 15 octobre des 9h30 pour un plateau festif et ludique pour les catégories U6F à U11F.



# Commission Sportive Générale

29 septembre 2017

## Réunion du 29 Septembre 2017

### Nouveau décompte des points à partir de cette saison :

Match gagné : **3 points**

Match nul : **1 point**

Match perdu : **0 point**

Erreur administrative de la part du club : **0 point**

Pénalité, forfait : **-1 point**

\*\*\*

### Feuille de Match Informatisée

Toutes les catégories sont concernées par la FMI hormis les Critériums U13, U11 et U16 F pour cette saison.

Les matches de Coupes s'effectuent sur format papier.

**. En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement,**

**. En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

**. En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

**Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

# Commission Sportive Générale

29 septembre 2017

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

## Matches remis

### Seniors

D1 Fc Solitaires Paris Est/Stade de l'Est : 8/10/17

D2 A Tremblay Fc 2/Bourget Fc : date à fixer

D3 A As Paris/Ofc Pantin 2 : 8/10/17

D3 A Gournay Fc/Jeunes Pavé Neuf : 8/10/17

D3 A Fc Coubronnois/Af Bobigny 3 : 8/10/17

D3 A Af Bobigny 3/As Paris : date à fixer

D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 22/10/17

D4 A As Paris 2/Fc Coubronnois 2 : 8/10/17

D4 B Vaujours Fc/Drancy Fc : 8/10/17

D4 B So Rosny 2/Fc Bourget 2 : 8/10/17

### U19

D1 Cs Villetaneuse/Rsc Montreuil : 22/10/17

D2 B Tremblay Fc/As La Courneuve : 22/10/17

D3 C So Rosny/Esc Paris 20 : 22/10/17

D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 22/10/17

### U17

D4 C Af Paris 18 2/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 8/10/17

D4 D As Paris/Vaujours Fc : 8/10/17

### U15

D2 A Red Star Fc 2/Cosmos Fc : 21/10/17

D3 A Vaujours Fc/Fc Aulnay : 21/10/17

D4 A Sfc Neuilly 2/Gournay Fc : 21/10/17

# Commission Sportive Générale

29 septembre 2017

D4 B Af Paris 18/Csm Ile St Denis : 21/10/17  
D4 D Af Bobigny 4/As Paris : 21/10/17  
D4 D As Paris/Ja Drancy 4 : date à fixer  
D4 D Antillais Paris 19è/Sevran Fc 2 : 21/10/17  
D5 A Uf Clichois 3/Af Paris 18 3 : 7/10/17  
D5 A Usm Gagny 2/Uf Clichois 3 : 21/10/17  
D5 B Ofc Pantin 2/Esd Montreuil 2 : 7/10/17  
D5 B Fc Romainville 4/Bagnolet Fc 2 : 21/10/17  
D5 D Gournay Fc 2/Fc Villepinte 2 : 7/10/17  
D5 E Af Paris 18 2/Espérance Aulnaysienne 3 : 7/10/17  
D5 E Antillais Paris 19è 2/Af Paris 18 2 : 21/10/17  
D5 E As Porte de Bagnolet/Flamboyants de Villepinte 2 : date à fixer

## CDM

D1 Sevran Fc/Fc Romainville : 8/10/17

## Anciens

D2 A Tremblay Fc 2/Electricité de Paris 2 : 8/10/17

## Super Vétérans

Poule B Sc Buttes Chaumont/Fc Villepinte : 8/10/17  
Poule A Tremblay Fc/Fc Bagnolet : 8/10/17  
Poule C Vaujours Fc/St Denis Us : 8/10/17  
Poule C Esd Montreuil 2/Fc Villepinte 2 : 8/10/17  
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 8/10/17  
Poule D Espérance Aulnaysienne/As Mur Rideau : date à fixer

## Futsal

D1 Ab St Denis/Es Parisienne : date à fixer  
D1 Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis : date à fixer  
D1 Drancy Futsal 2/Cité Sport Culture : date à fixer  
D1 Blanc Mesnil Sf/Drancy United : date à fixer  
D1 Sporting République/Noisy le Grand Futsal  
D1 As La Courneuve 2/Ac Montreuil : date à fixer  
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal 2 : date à fixer  
D1 Cité Sport et Culture/Sporting République : date à fixer  
D1 Noisy le Grand Futsal/As La Courneuve 2 : date à fixer  
D2 A Sevran Fu 2/Paris Lilas Futsal 2 : date à fixer  
D2 A Paris Sport Culture/As Romilly : date à fixer  
D2 A Espoir 18/Neuilly Futsal 2 : date à fixer  
D2 A Espace Jeune Charles Hermite 2/As Montreuil Bel Air : date à fixer  
D2 A Sevran Fu 2/As Jeunes Aulnay : date à fixer  
D2 A Bagnolet Fc 2/Fc Sevran : date à fixer  
D2 A Fc Sevran/Espoir 18 : date à fixer  
D2 A Paris Sport Culture/Fc Sevran : date à fixer  
D2 B Paris Acasa 3/Cité Sport Culture 2 : date à fixer

# Commission Sportive Générale

29 septembre 2017

D2 B Aulnay Nord Plus/Drancy Futsal 3 : date à fixer  
D2 B Sport Ethique Livry/Fc Romainville : date à fixer  
D2 B Pierrefitte Fc 2/Us Métro Paris Nord : date à fixer  
D2 B Sevran Fu 3/Cité Sport Culture 3 : date à fixer  
D2 B Drancy Futsal 3/Paris Acasa 3 : date à fixer  
D2 B Us Métro Paris Nord/Aulnay Nord Plus : date à fixer  
D2 B Paris Acasa 3/Us Métro Paris Nord : date à fixer  
D2 B Csc 2/Drancy Futsal 3 : date à fixer  
D2 B Vue d'Ensemble/Us Métro Paris Nord : date à fixer

\*\*\*

## Feuilles de matches en retard

### 1ère demande :

Seniors Coupe **Championnet Sports/Vaujourn Fc** du 24/9/17 U15 D3 A **Es Stains/Ja Drancy** 3 du 23/9/17  
U17 Coupe **Championnet Sports/Ca Romainville** du 24/9/17  
U17 Coupe **Fc Solitaires Paris Est/Rsc Montreuil** du 24/9/17  
U15 D3 B **Uf Clichois 2/Drancy Fc** du 23/9/17  
U15 D4 B **Cms Pantin/Fcm Aubervilliers 2** du 23/9/17  
U15 D4 D **Epp Gervaisienne/Af Bobigny 4** du 23/9/17  
U15 D5 C **Es Parisienne 3/Neuilly Plaisance Fc** du 23/9/17  
U15 D5 D **Etoile Fc Bobigny/Blanc Mesnil Sf 4** du 23/9/17  
Anciens Coupe **Drancy Fc/Avd** du 24/9/17  
Futsal D2 A **As Montreuil Bel Air/Bagnolet Fc 2** du 21/9/17  
Futsal D2 A **Paris Sport Culture/Sevran Fu 2** du 25/9/17

### 2è demande :

U15 D5 C **Es Parisienne 3**/Neuilly Plaisance Fc du 16/9/17  
Super Vétérans A **Es Stains**/Sfc Neuilly du 17/9/17

\*\*\*

### Mutations supplémentaires accordées :

**Esd Montreuil : 2 mutés supplémentaires en Seniors D3**

**Fa Le Raincy : 1 muté supplémentaire en Seniors D2**

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

19 septembre 2017

*Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.*

## Réunion du 18 Septembre 2017

**Présents :** MM. Jack BLACHERE (Président), Jamal SOUADJI, Marcel FRIBOULET, Manuel COBO.

**Excusés :** MM. Nordine BENSERRAI, Didier GIRAUDEAU, Mohamed RAOUADI (CDA), Olivier FOURRIER (CD), Gérard VIVARGENT (CD).

**Assiste :** M. Eric TEURNIER (Administratif).

### Seniors

#### D4 B 50472.1 So Rosny 2/Fc Bourget 2 du 17/9/17

La Commission,

Après examen des pièces au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport du So Rosny,

Constatant que les deux clubs se sont mis d'accord pour ne pas jouer le match au vu des circonstances exceptionnelles suite au décès d'un Dirigeant du club recevant,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort**

**Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Csg,**

**Rappelle aux clubs qu'un élu de permanence est disponible le week-end et que dans ce cas exceptionnel, celui-ci peut les guider et avertir les officiels d'éviter un déplacement inutile.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

### U15

#### D2 A 51384.1 Usm Audonienne/Espérance Paris 19è 2 du 16/9/17

La Commission,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que l'Usm Audonienne n'avait pas le nombre suffisant de joueurs qualifiés pour participer à la rencontre,

Constatant que l'arbitre officiel est parti, le club recevant lui ayant signifié que son adversaire ne se présenterait pas,

Constatant que le club visiteur est arrivé entre 16h05 et 16h15 suite à un problème rencontré avec son Gps,

Considérant que faute de licenciés pour l'Usm Audonienne, la rencontre n'aurait pu se dérouler,

**Par ces motifs,**



# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 19 septembre 2017

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit match perdu par forfait à l'Usm Audonienne (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Espérance Paris 19è 2 (3 points, 5 buts),**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

### **D4 C 51655.1 Us Paris 11/Fc Coubronnais du 16/9/17**

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve du Fc Coubronnais sur la participation et la qualification des joueurs de l'Us Paris 11, MM. Paul NGUYEN, Moussa HAIDARA, Musab Bahadir AKBULUT, Adrien MELOT, Nicolas GARCIA MARAILLET, Ryad MISSOUM, Ayoub JEDDI, Xavier LAFORESTRIE, Hugo COTZA, Anes BABARAIU, susceptibles de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification pour la dire recevable sur la forme,

Après lecture de la licence de M. Paul NGUYEN Lic. 2548368743,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Moussa HAIDARA Lic. 2547485080,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Musab Bahadir AKBULUT Lic. 2546496714,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Adrien MELOT Lic. 2547121519,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Nicolas GARCIA MARAILLET Lic. 2547829960,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Ryad MISSOUM Lic. 2546804666,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Ayoub JEDDI Lic. 2547485087,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Xavier LAFORESTRIE Lic. 2547847652,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Hugo COTZA Lic. 2548167284,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17

Après lecture de la licence de M. Anes BABARAIU Lic. 2546804644,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 11/9/17,

Considérant que tous ces joueurs ont respecté le délai des quatre jours francs de qualification au regard de l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,**

**Débite Fc Coubronnais des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires*

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 19 septembre 2017

*Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

### D4 C 51655.1 Us Paris 11/Fc Coubronnois du 16/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Us Paris 11 sur la participation et la qualification des joueurs du Fc Coubronnois, MM. Timothy Noah AFONSO, Alexandre VIDAL, Enzo BUZON, Hugo LUIS FERREIRA, Matéo BATISTA, Mohamed BOULAHIA, Enzo ANTUNES, Dilan DA MOTA, Tiago FERREIRA FERNANDES, susceptibles de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification pour la dire recevable sur la forme,

Après lecture de la licence de M. Timothy Noah AFONSO Lic. 2547283200,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Alexandre VIDAL Lic. 2548007413,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Enzo BUZON Lic. 2545513764,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Hugo LUIS FERREIRA Lic. 2548168254,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Matéo BATISTA Lic. 2545636186,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Mohamed BOULAHIA Lic. 2546029990,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Enzo ANTUNES Lic. 2547284842,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Dilan DA MOTA Lic. 2545696300,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Après lecture de la licence de M. Tiago FERREIRA FERNANDES Lic. 2547227346,

Constatant que la licence de ce joueur est enregistrée au 13/9/17

Considérant que tous ces joueurs n'ont pas respecté le délai des quatre jours francs de qualification au regard de l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit réserve fondée, match perdu par pénalité au Fc Coubronnois (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Us Paris 11 (3 points, 0 but),**

**Débite Fc Coubronnois des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 19 septembre 2017

### Forfaits

#### 1<sup>er</sup> forfait

U15 D2 A **Cosmos Fc/OI Noisy le Sec Banlieue 93** du 16/9/17  
U15 D4 C **Fc Solitaires Paris Est 2/Usm Audonienne 2** du 16/9/17  
U15 D4 D **Espérance Paris 19è 3/EPP Gervaisienne** du 16/9/17  
U15 D4 D **Cs Villetaneuse 2/Neuilly Plaisance Sports** du 16/9/17  
U15 D5 A **Paris International/Sc Dugny** du 16/9/17  
U15 D5 B **St Denis Us 4/Ofc Pantin 2** du 16/9/17  
U15 D5 E **Pierrefitte Fc 2/As Porte de Bagnolet** du 16/9/17  
U15 D5 E **As La Courneuve 2/Fc Solitaires Paris Est 3** du 16/9/17  
Super Vétérans A **Uf Clichois/Blanc Mesnil Sf** du 17/9/17

### Feuilles de matches non parvenues

*Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.*

Néant

### Dossiers en cours

**Seniors D1 Uf Clichois/As La Courneuve** du 17/9/17 : Demande d'évocation de l'As La Courneuve sur la participation d'un joueur de l'Uf Clichois susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de l'Uf Clichois, statué le 26/9/17.

**Seniors D3 B As Bondy 2/Espérance Paris 19è 2** du 17/9/17 : Demande d'évocation de l'Espérance Paris 19è sur la participation d'un joueur de l'As Bondy susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de l'As Bondy, statué le 26/9/17

**Seniors D3 B Sfc Neuilly 2/Es Stains 2** du 17/9/17 : Réserve de l'Es Stains sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe du Sfc Neuilly : en attente de la feuille de match

**Seniors D3 B Paris Gaëls Ai/Fc Villepinte 2** du 17/9/17 : Réserve du Fc Villepinte sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Paris Gaëls Ai, en attente de la feuille de match

**Seniors D4 A Fc Aulnay 2/Esd Montreuil 2** du 17/9/17 : Match non joué, statué le 26/9/17

**Seniors D4 A Paris Sport Culture/Js Bondy** du 17/9/17 : Réserve de Paris Sport Culture sur la participation de l'arbitre, en attente de la feuille de match

**U15 D3 A As Bondy 2/Es Stains** du 16/9/17 : Match non joué, statué le 26/9/17

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

19 septembre 2017

## **Feuille de match Informatisée (FMI)**

- . En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement,*
- . En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,*
- . En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

Les dossiers du week-end du 16 et 17 septembre seront traités le 26 septembre après explications des clubs n'ayant pas eu recours à la tablette.



District de la Seine-Saint-Denis de Football  
12 rue Eugène Varlin  
93150 Le BLANC-MESNIL

[secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)  
<http://district93foot.fff.fr>

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.

Responsable de la publication  
Marion BETTINELLI

Rédaction  
Marina SAUVAGE

**Fonctions**

Directrice Administrative:  
Accueil:  
Responsable Compétition:  
Responsable Financier:  
Secrétaire Administrative:  
Service Arbitrage:

**Mail:** [secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)

Conseiller Technique:  
Conseiller Départemental Foot Animation:  
Chargé Développement:  
Conseiller Technique Départemental:

**Mail:** [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)

**Noms**

Mme. BETTINELLI Marion  
Mme. SAUVAGE Marina  
M. TEURNIER Eric  
M. LEFEBVRE Didier  
Mme. SAUVAGE Marina  
Mme. SAUVAGE Marina

**Téléphone:** [01-48-19-89-40](tel:01-48-19-89-40)

M. MATHIEU Marc  
M. ZAIDI Stéphane  
M. MAYTRAUD Jérémy  
M. TARDIVEAU Didier

**Téléphone:** [01-48-19-89-48](tel:01-48-19-89-48)



LUNDI	10H / 13H	14H / 18H
MARDI	9H / 13H	14H / 18H
MERCREDI	9H / 13H	14H / 19H
JEUDI	9H / 13H	14H / 18H
VENDREDI	9H / 13H	14H / 19H